



Sologne des Rivières

HÉBERGEMENTS CLASSÉS RANKED ACCOMMODATIONS



Au prix de votre séjour dans ce logement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes Sologne des Rivières et du Conseil Départemental du Loir-et-Cher. Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of the Community of communities Sologne des Rivières and the Départemental Council of Loir-et-Cher. This tax is based on the type of accommodation and the number of people.

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

TAX PRICE

Par personne et par nuit en vigueur au 01/01/2019

Per person and per night in effect at 01/01/2019

Pour les hébergements classés (en étoiles), les palaces, les chambres d'hôtes, les aires de camping-cars, les terrains de camping et de caravanage et les ports de plaisance, les tarifs sont fixés en euros, par nuit et par personne assujettie, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

The rates for ranked accommodations (in stars), palaces, bed and breakfast, camper van's areas, campsites and caravan pitches, and yacht harbours are fixed in euros, per night and per taxable person, according to the nature and category of the accommodation.

Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme

Hotels, holiday residences, furnished flats of tourism

Classement touristique/Tourist ranking	Tarif/Price*
★★★★	0,99 €
★★★	0,88 €
★★	0,83 €
★	0,77 €

Villages de vacances / Vacation Villages

Classement touristique/Tourist ranking	Tarif/Price*
★	0,77 €

() Ce tarif inclut la taxe additionnelle du conseil départemental /
This price includes the additional tax of the Départemental Council*

Campings / Campsites

Classement touristique/Tourist ranking	Tarif/Price*
★★★★★	0,44 €
★★★★	
★★★	
★★ et ★	0,22 €

Tarifs uniques / Fixes Price

Classement touristique/Tourist ranking	Tarif/Price*
Chambres d'hôtes / Bed & Breakfast	0,77 €
Aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 h	0,22 €

CONDITIONS D'EXONÉRATION

TAX EXEMPTION

Sont exemptés de la taxe :

- Les personnes mineures;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier
- employés dans la commune ou l'EPCI;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement
- d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Are exempt from tax :

- Minors / People under 18;
- Seasonal contractors employed on the Territory;
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing;

Communauté de Communes Sologne des Rivières

29 boulevard de la République - 41300 Salbris

Infos (Office de Tourisme en Sologne) : 02 54 97 22 27 - contact@tourisme-solognedesrivieres.fr

<http://www.sologne-des-rivieres.fr/>